

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29/01/2021

et publication du :

29/01/2021

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Etaient absent :

M. HUGON Lionel

Etait excusé :

M. JOPPART Eric

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL07_11122020

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour la création d'une aire de jeux sécurisée pour enfants

Sollicité par des parents et le constat de la présence de plus en plus nombreuse de jeunes couples sur la commune, le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une aire de jeux sécurisée pour enfants.

Celle-ci serait située au quartier La Gare, sur un terrain ombragé, proche du court de tennis et du terrain de boules, sur le cheminement de la Voie Douce et bénéficiant également à proximité immédiate d'un sanitaire public

Cet espace offre ainsi un environnement propice à l'accueil convivial et sécurisé des parents avec leurs enfants.

Le coût de cette réalisation s'élève à 33 589,00 € H.T.

Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de réalisation d'une aire sécurisée de jeux pour enfants ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

AUTORISE le Maire à déposer, auprès du Département de l'Ardèche une demande de subvention la plus importante possible et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

